

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 13 juin 2024
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024 (accusé de réception du 19/06/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet de transition agricole dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial - subvention
pour la réalisation du diagnostic agricole d'une ferme**

—————
Le projet de transition agricole est co-porté par Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Briec, dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial de la communauté d'agglomération.

Parmi les actions, figure la réalisation de diagnostics de fermes volontaires dans les communes permettant d'observer leurs pratiques actuelles et leurs envies d'évolution. Le financement de ces diagnostics fait l'objet d'une participation des communes concernées à rembourser à la commune de Briec.

Vu la délibération n° 32 du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale en date du 11 mai 2023 ;

Vu la convention de co-maitrise d'ouvrage signée entre Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Briec, ;

Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Briec portent un projet de transition agricole intégré au projet alimentaire territorial de la communauté d'agglomération dont les communes-membres sont parties prenantes.

Le projet est valorisé à hauteur de 52 507 € dont 23 267 € réservé pour le diagnostic de 20 fermes dans les communes-membres avec l'ambition de contribuer à faire connaître et valoriser des pratiques agricoles alternatives et leurs évolutions.

L'objectif vise à mettre en œuvre avec les agriculteurs du territoire le plan d'actions suivant :

- un état des lieux de l'existant des pratiques agricoles alternatives sur 20 fermes et une valorisation de celles-ci sur le territoire ;
- de participer à la formation et à la conduite du changement de différentes parties prenantes par la mise en pratique des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes ;
- un état des lieux de la biodiversité sur le territoire (diagnostic de 3 fermes et du parc Anita Conti à Briec ;
- un état des lieux des circuits courts.

Pour financer les diagnostics des fermes et conformément à l'article 4.2 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage précitée, chaque commune ayant sur son périmètre communal une ferme diagnostiquée doit participer à hauteur de 500 € par ferme.

La somme correspondante sera remboursée à la commune de Briec qui assure la maîtrise d'ouvrage étant destinataire de fonds européens pour le pilotage du projet et son financement.

La commune de Quimper est concernée par ce dispositif pour la ferme de Keridoret de M. Christian Le Coeur qui s'est porté volontaire pour la réalisation d'un diagnostic Sensibio.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une aide de 500 € à la commune de Briec, au titre de la participation financière à la réalisation d'un diagnostic d'une ferme sur le territoire de la commune de Quimper.